

# Arrêté du 26/02/09 portant extension d'agrément d'un organisme pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration (CETE APAVE Nord-Ouest)

(JO n° 65 du 18 mars 2009)

---

Agrément retiré par [l'article 1er de l'arrêté du 27 mars 2012](#) (JO n° 83 du 6 avril 2012).

NOR : DEVP0904231A

## Vus

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,

Vu [le code de l'environnement](#), notamment [ses articles L. 512-11](#) et [R. 512-61](#) ;

Vu [l'arrêté du 29 août 2008](#) fixant le contenu de la demande d'agrément pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration ;

Vu [l'arrêté du 20 octobre 2008](#) portant agrément d'un organisme pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration (CETE APAVE Nord Ouest),

Arrête :

## Article 1er de l'arrêté du 26 février 2009

L'agrément délivré à l'organisme suivant : CETE APAVE Nord Ouest, 51, avenue de l'Architecte-Cordonnier, BP 247, 59019 Lille Cedex, par [l'arrêté du 20 octobre 2008](#) susvisé pour effectuer le contrôle périodique de certaines installations classées soumises à déclaration est complété par les rubriques de la nomenclature suivantes : [1136](#), [2351](#), [2415](#), [2562](#) et [2950](#).

## Article 2 de l'arrêté du 26 février 2009

L'organisme communiquera à la direction générale de la prévention des risques tout changement des éléments du dossier, en particulier la liste du personnel et les tarifs des prestations.

## Article 3 de l'arrêté du 26 février 2009

Le directeur général de la prévention des risques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 26 février 2009.

Pour le ministre et par délégation :  
Le directeur général de la prévention des risques,  
L. Michel

---

**Source URL:** <https://aida.ineris.fr/reglementation/arrete-260209-portant-extension-dagrement-dun-organisme-effectuer-controle-3>